



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application des articles L.121-16 et suivants du Code de l'Environnement

DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE TRANSPORT PROJET DE CONSTRUCTION D'ASCENSEURS URBAINS ENTRE LE PORT DE COMMERCE ET LE CENTRE-VILLE DE BREST

Objet de la concertation

Par délibération n°C 2019-02-013 du 1er février 2019, le Conseil de Brest métropole a approuvé le principe d'un projet de réalisation d'ascenseurs urbains entre le Port de commerce et le centre-ville de Brest, et les modalités de concertation préalable à ce projet.

Le projet consiste essentiellement en la réalisation d'un ou deux ascenseurs urbains :

- L'ascenseur « Château / Parc à Chaînes » : Situé rue Aldéric Lecomte, près du parc à Chaînes, il permettrait d'accéder en partie haute du cours Dajot, à 150m de l'arrêt de bus « Musée de la Marine » sur la ligne 1, à 530m de l'arrêt de tramway « Château » et à 560m de la station « Jean Moulin » du téléphérique.
- L'ascenseur « Gare / Carène » : Situé rue Jean Marie le Bris, à proximité de la Carène, il permettrait d'accéder en partie haute au square Beautemps-Beaupré, à 250m de l'arrêt de bus « Kennedy-Gare » sur la ligne 4 et à 420m de la gare SNCF. Il pourrait être situé au contact du futur Bus à haut niveau de service et à proximité de la ligne B du tramway.

Le coût prévisionnel global est évalué à 6,3 millions d'euros HT (valeur 2018) : 0,9 m€ HT d'études et 2,7 m€ HT de travaux par ascenseur.

Au regard des caractéristiques du projet, Brest métropole a souhaité engager une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions prévues aux articles L.121-16 et L.121-16-1 du Code de l'Environnement.

Brest métropole souhaite ainsi permettre aux habitants de s'exprimer et recueillir leur expertise d'usage en matière de déplacements quotidiens dans ce secteur de la ville, mieux connaître les habitudes de proximité, la maîtrise d'usage des espaces publics de proximité ainsi que les attentes vis-à-vis de ce nouveau projet de mobilité.

Les retours d'expériences et d'usages des habitants seront analysés et permettront de nourrir le projet et d'établir un programme d'intérêt général qui réponde aux attentes des habitants et aux enjeux de développement du territoire.

Garantes de la concertation préalable

Mesdames Catherine TREBAOL et Marie GUICHAOUA ont été désignées comme garantes du processus de concertation sur le projet de construction d'ascenseurs urbains entre le Port de commerce et le centre-ville de Brest par Brest métropole selon la décision n°2019-40 de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) du 6 mars 2019.

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable se déroulera **du 28 mai 2019 au 14 juillet 2019 inclus**.

Modalités de la concertation préalable

Pendant toute la durée de la concertation préalable, le dossier de concertation et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'Hôtel de métropole ainsi qu'en mairie de Brest-centre.

Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr. La page dédiée au projet comportera un registre électronique permettant de recevoir les observations et contributions du public.

Le public pourra également déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- Par mail adressé à concertation-ascenseurs@brest-metropole.fr
- Par voie postale : Hôtel de métropole – Direction des Mobilités – 24 rue Coat ar Gueven – CS 73826 – 29238 BREST CEDEX 2

Une réunion publique sera organisée le mardi 4 juin, 19h30 à Brest – Espace Giraudeau (Port du Château)

Des ateliers thématiques (inscriptions lors de la réunion publique, sur jeparticipe.brest.fr et par téléphone au 02 98 33 50 50) seront organisés :

- Le samedi 15 juin, de 10h00 à 12h00. Balade urbaine autour des sites du projet (le lieu de départ sera précisé ultérieurement)
- Le mercredi 3 juillet à 18h30. Atelier de contribution à Brest – Hôtel de Ville salon Colbert